

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/19 au 30/06/19	Du 01/04/18 au 30/06/18	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	Evolution juin 19- juin 18	Au 31/12/2018
1- Produits d'exploitation bancaire	136 031	131 719	272 508	260 269	12 239	522 448
*Intérêts	97 193	93 329	196 498	178 448	18 050	357 371
*Commissions en produits	15 122	15 169	29 972	30 198	-226	66 012
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 716	23 221	46 038	51 623	-5 585	99 065
2- Charges d'exploitation bancaire	82 117	67 833	162 513	131 318	31 195	276 059
*Intérêts encourus	78 686	64 309	156 317	125 246	31 071	263 244
*Commissions encourues	3431	3524	6 196	6 072	124	12 815
3- Produit Net Bancaire	53 914	63 886	109 995	128 951	-18 956	246 389
4- Autres produits d'exploitation	29	28	59	55	4	112
5- Charges opératoires, dont :	43 211	39 330	84 186	75 552	8 634	164 020
*Frais de personnel	25 070	21 604	49 036	42 817	6 219	93 579
*Charges générales d'exploitation	13 908	13 819	27 222	25 487	1 735	54 092
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 357 916	1 344 571	13 345	1 366 910
*Portefeuille-titres commercial			(1) 0	853 047	-853 047	0
*Portefeuille-titres d'investissement			(1) 1 357 916	491 524	866 392	1 366 910
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 106 587	4 101 568	5 019	4 155 435
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 738 673	4 181 670	557 003	4 655 248
*Dépôts à vue			1 476 529	1 446 512	30 016	1 544 504
*Dépôts d'épargne			1 083 930	1 038 685	45 245	1 082 519
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			304 952	230 147	74 805	248 267
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			545 909	562 360	-16 451	546 454

(1) Compte tenu d'un reclassement du portefeuille des bons des trésors assimilables.

I –Bases retenues pour l’élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 juin 2019

1) Référentiel d’élaboration des indicateurs d’activité

Les indicateurs d’activité de l’Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu’aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d’activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l’exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n’est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu’ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l’évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d’agios sur la base de l’article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu’ils sont courus sur la période couverte par l’engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l’établissement des indicateurs d’activité au 31/03/2019, il a été procédé à l’évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2019.

Au terme du **deuxième trimestre 2019**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.106,6MD** à **fin juin 2019** contre **4.101,6MD** au **30/06/2018**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.738,7 MD** au **30-06-2019** contre **4.181,7 MD** à **fin juin 2018** soit une hausse de **557 MD**. Cette hausse s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à terme, qui s'est établi à **1.955,5 MD** au **30/06/2019** contre **1.476,8 MD** à **fin juin 2018**.
 2. Une progression des comptes épargne de **4,35 %** et dont le solde s'est établi à **1.083,9 MD** au **30/06/2019** contre **1.038,7 MD** au **30/06/2018**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **4,69%** pour atteindre **272,5MD** au **30/06/2019** contre **260,3MD** au **30/06/2018**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **162,5 MD** au **30 juin 2019** contre **131,3 MD** au **30 juin 2018** soit une hausse de **31,2 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-06-2019** s'est inscrit à **110 MD** contre **128,9 MD** pour la même période **2018**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **84,2 MD** à **fin juin 2019** contre **75,6MD** à **fin juin 2018**.